



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

OBJET : 18 - Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Financement de l'opération d'aménagement concédée à Territoire 25 - Garantie de la Ville de Besançon à Territoire 25, à hauteur de 80 % d'un prêt d'un montant de 3 000 000 €, contracté auprès de la Caisse d'Epargne

**Projet urbain de quartier durable des Vaïtes
Financement de l'opération d'aménagement concédée
à Territoire 25**

**Garantie de la Ville de Besançon à Territoire 25,
à hauteur de 80 % d'un prêt d'un montant de 3 000 000 €,
contracté auprès de la Caisse d'Epargne**

Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

La ZAC des Vaïtes, incluse dans un périmètre plus large de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), a été créée par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Besançon en date du 16 juin 2011.

La Ville de Besançon a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC des Vaïtes, et le programme des équipements publics s'y rapportant, par délibération en date du 21 janvier 2013.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2013, la Ville de Besançon, en qualité de concédant, a désigné la Société Publique Locale (SPL) Territoire 25 (T25) en qualité de concessionnaire de l'aménagement, et a décidé de lui confier les tâches nécessaires à la réalisation et à la mise en œuvre du dossier de réalisation de la ZAC.

La convention de concession pour l'aménagement de la ZAC des Vaïtes a été signée le 21 janvier 2014 et notifiée le 24 janvier 2014, et porte sur une durée de 12 ans.

Pour mener à bien ses missions et procéder au règlement des dépenses correspondantes, Territoire 25 a la possibilité de contracter tous emprunts nécessaires au financement provisoire de l'opération, conformément à l'article 22 de la convention de concession. Les frais qui en résultent sont des éléments du coût de l'opération et n'engendrent pas une participation complémentaire de la Collectivité.

Dans cette perspective, la Caisse d'Epargne a consenti à Territoire 25 un prêt d'un montant de 3 000 000 € (trois millions d'euros) dont les principales caractéristiques financières sont les suivantes :

- Durée : 9 ans dont 12 mois de préfinancement et 24 mois de différé d'amortissement
- Taux fixe : 0,61 %
- Amortissement du capital : Progressif
- Périodicité de remboursement : Trimestrielle
- Frais de dossier : 1 250 €.

Le détail du contrat de prêt signé entre Territoire 25 et la Caisse d'Epargne est joint en annexe.

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 80 % soit 2 400 000 € (deux millions quatre cent mille euros) sous la forme d'un cautionnement personnel et solidaire à Territoire 25 pour sûreté du paiement ou du remboursement de toutes sommes en principal, intérêts calculés au taux du prêt, et intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires que Territoire 25 peut ou pourra devoir à la Caisse d'Épargne au titre du prêt.

Par suite de la solidarité ci-dessus exprimée, la caution renonce aux bénéfices de division et de discussion.

ARTICLE 2 :

M. FOUSSERET, en sa qualité de Maire, ou Mme DARD, en sa qualité de Première Adjointe, sont autorisés à signer le contrat de prêt à intervenir.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Territoire 25,
- adopter la présente délibération,
- autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (3 abstentions) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BODIN (2) n'a pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 39

Contre : 12

Abstentions : 2